

Un nouvel ouvrage fait valoir le bienfondé de la Place des Arts

Bienvenu Senga

SUDBURY

L'étude comparative de la gouvernance culturelle à Moncton et à Sudbury menée en 2011 par les professeurs Greg Allain, Gina Comeau et Guy Chiasson — respectivement affiliés à l'Université de Moncton, l'Université Laurentienne et l'Université du Québec en Outaouais — dénote le besoin d'un rapprochement géographique des institutions culturelles sudburoises de langue française.

Si les chercheurs ont choisi d'étendre leur recherche à Sudbury, c'est principalement parce que la ville du nickel présentait de nombreuses similarités avec Moncton, dont la croissance économique des années 1990 avait initialement retenu leur attention. «Les deux villes avaient un passé industriel assez semblable et une population assez comparable en termes de nombre», explique M. Allain.

Selon le sociologue, l'effervescence culturelle ayant caractérisé les deux villes au cours des années 1970 a également joué un rôle déterminant dans l'orientation de la

recherche. «Ce qu'il y avait de spécial, c'est que dans les deux cas, les initiatives venaient de la base, contrairement aux grands projets pilotés d'en haut qu'on voit dans plusieurs grandes villes», illustre-t-il.

Cet éloignement nuit en partie, selon les chercheurs, à la visibilité de la grappe culturelle francophone sudburoise, un défi que la future Place des Arts permettrait de relever.

À Sudbury, l'étude de la grappe culturelle — l'ensemble d'organismes culturels en relation de proximité ou de partenariat — francophone aura révélé une différence majeure de celle de Moncton : le degré de concentration

géographique. Alors qu'à Moncton, la quasi-totalité des acteurs culturels francophones sont établis au centre-ville, plusieurs

institutions sudburoises — dont le Théâtre du Nouvel-Ontario (TNO) et le Centre franco-ontarien de folklore (CFOF) — sont situées en périphérie.

Cet éloignement, qui justifie davantage le besoin de concertation auquel répond le Regroupement des organismes culturels de Sudbury (ROCS), nuit en partie, selon les chercheurs, à la visibilité de la grappe culturelle francophone sudburoise, un défi que la future Place des Arts permettrait de relever tout en encourageant la participation des anglophones à la vie culturelle en français. Cette participation «presque inexistante» à Sudbury lors de l'étude se faisait nettement remarquer à Moncton. «[La Place des Arts] viendra combler ce manque d'architecture urbaine remarqué lors de nos recherches», estime M. Allain.

Récemment publié aux Presses de l'Université Laval, l'ouvrage *Minorités francophones et gouvernance urbaine* qu'ont codirigé M. Allain et M. Chiasson et qui contient les résultats de l'étude menée avec Mme Comeau, propose également le portrait de la gouvernance des secteurs culturels d'Edmonton et d'Ottawa.

COURRIER DES LECTEURS

Capricieux les vents de mars

NDLR : Un de nos lecteurs a été inspiré par la météo de la semaine dernière et nous a fait parvenir ce poème.

Les vents du mois de mars
Très souvent nous agacent.
C'est un vent de transition
Pas très sûr de sa mission.
Tantôt il est doux
Comme un pas de loup.
Tantôt il est sévère
n'osant pas ignorer l'hiver
sans pour autant renier le printemps
lui qui s'en vient à pas de géant.
Le crocus et les jonquilles ont fleuri
Quoiqu'un peu engourdis.

On dit d'elles qu'elles sont vivaces.
Les sautes d'humeur de mars,
ne sont guère une réelle menace.
Le merle d'Amérique va bientôt arriver.
Pendant de longues heures assis sur sa couvée,
en épiant de l'œil, le hibou affamé.
Il en est ainsi dans la nature;
Mil sorts la faune endure.
Nous admirons ton audace ô imprévisible mois de mars.

Aurélien Dupuis

Journée internationale de la femme

En ce 8 mars 2017, la société canadienne est appelée à prendre conscience des obstacles qui restent à aplanir pour que les femmes canadiennes accèdent à l'égalité réelle. Dans le Canada d'aujourd'hui, comment s'articule cette égalité pour les femmes francophones?

Pour plusieurs, l'annonce en 2015 du premier cabinet paritaire au sein du gouvernement canadien est devenue le symbole d'un féminisme moderne. Cependant, un cabinet paritaire, même s'il fait preuve d'avancement sur la question d'égalité, ne reflète pas les réalités que vivent de front les communautés francophones en milieu minoritaire, encore moins ce que vivent les femmes francophones qui sont doublement minorisées à l'intérieur de ces communautés.

Il y a plus de 1 326 millions de femmes francophones au Canada qui vivent en situation minoritaire et un grand nombre d'entre elles vivent des inégalités face aux femmes de la majorité tous les jours. Notons, par exemple, le manque d'accès à des services de garde en français, le manque d'accès à des services sociaux et à des services de santé en français, le nombre restreint de femmes qui occupent des postes de leadership au sein des instances de gouvernance de nos communautés et le manque d'accès à des écoles francophones à une distance raisonnable du lieu de résidence de la famille, sont toutes des

situations d'inégalités que vivent les femmes francophones en situation minoritaire.

En 2017, il est temps que nous nous rassemblions, hommes et femmes, dans toutes les sphères de la société afin de prendre conscience des différentes réalités que vivent les femmes et leurs familles en milieu minoritaires et qu'il y ait des changements! Il est temps de réagir afin que l'égalité et la parité soient présentes non seulement au niveau du cabinet du premier ministre, mais au sein des communautés francophones minoritaires du Canada. Vivre et s'épanouir comme femme en français ne doit pas seulement être un souhait. Ça doit être une réalité quotidienne accessible à chacune.

Travaillons ensemble afin de faire fleurir nos communautés francophones : homme et femme en ressortiront gagnants.

Que cette journée du 8 mars dédiée à la femme soit une journée rassembleuse, de prise de conscience et d'action.

Blandine Ngo Tona
Présidente de l'Alliance des femmes
de la francophonie canadienne

Véronique Mallet
Directrice générale de l'Alliance des femmes de
la francophonie canadienne



Informations municipales

C. P. 5000 SUCC. A
200, RUE BRADY
SUDBURY ON P3A 5P3

311 Service
www.grandsudbury.ca

Nous affichons les soumissions, les offres, les propositions et les ventes sur le site Web de la Ville au www.grandsudbury.ca.

Avispublics

AVIS DE DEMANDES COMPLÈTES
concernant les demandes aux termes des articles 22, 34 et 51
de la Loi sur l'aménagement du territoire,
L.R.O. 1990, chap. P.13.

Dossier : 751-6/17-2

Endroit : NIP 73581-0275, lots 75 et 76, plan M-129, parcelle 14649 SES du lot 2, concession 3, canton de McKim (1325, avenue Bellevue, Sudbury)
Demande : Modifier le Règlement 2010-100Z, soit le Règlement municipal de zonage de la Ville du Grand Sudbury, en changeant le zonage de « C1(6) », zone commerciale locale spéciale, à « I », zone institutionnelle, afin de permettre un lieu de culte (Community Church of the Way).

Dossier : 751-6/17-1

Endroit : Partie du NIP 73583-0076, parties 1 et 2, plan 53R-20719 du lot 3, concession 4, canton de McKim (partie de la rue St. Michael non ouverte, Sudbury)
Demande : Modifier le Règlement 2010-100Z, soit le Règlement municipal de zonage de la Ville du Grand Sudbury, en changeant le zonage de « R4(5) », zone résidentielle spéciale à forte densité, à « R2-2 », zone résidentielle 2 à faible densité, afin d'éliminer le zonage multiple découlant d'ajouts à un lot qui proviennent des NIP attenants 73583-0629 (377, rue St. Raphael) et 73583-0070 (389, rue St. Raphael).

Dossier : 751-6/17-3

Endroit : NIP 73570-0243, parcelle 29802, lot 20 et partie du lot 21, plan M-341, lot 11, concession 5, canton de Neelon, 1755, boulevard Lasalle, Sudbury
Demande : Modifier le Règlement 2010-100Z, soit le Règlement municipal de zonage de la Ville du Grand Sudbury, en changeant le zonage des terrains visés de « M1 », zone mixte d'industrie légère / commerces de service, à « M1(S) », zone mixte d'industrie légère / commerces de service (spécial), afin de permettre un magasin de détail à titre d'utilisation permise, en plus des autres qui sont autorisées dans la zone « M1 » sur les terrains visés. On prévoit utiliser le bâtiment existant en tant que magasin de détail.

Dossiers : 751-8/17-2, 701-8/17-1 et 780-8/17001

Endroit : Partie des NIP 73377-1544 et 73377-1043, sauf les parties 1 et 2, plan 53R-19056, y compris la partie 12, plan 53R-11602, lot 8, concession 5, canton de Waters, promenade

Sugarbush, Lively

Demandes :

1. Modifier le Plan officiel de la Ville du Grand Sudbury afin de supprimer de l'annexe 6 (réseau de transport) le chemin proposé qui s'étend vers l'ouest et le sud de la 11^e avenue et de la rue Main, à Lively.
2. Modifier le Règlement 2010-100Z, soit le Règlement municipal de zonage de la Ville du Grand Sudbury, en changeant le zonage de « FD », zone d'aménagement futur, et de « P », zone de parc, à « R1-5 », zone résidentielle 1 à faible densité, à « R2-2 », zone résidentielle 2 à faible densité, à « R3-1 », zone résidentielle à densité moyenne, à « R4 », zone résidentielle à forte densité, et à « P », zone de parc, afin de permettre l'aménagement de 280 lots à usage résidentiel et de 8 pièces pour y construire des immeubles à logements multiples.
3. Lotir la propriété visée en 280 lots à usage résidentiel, 8 pièces à des fins de construction d'immeubles d'appartements et en 4 pièces à des fins de parc et d'espace ouvert.

Une copie des modifications proposées au Plan officiel, des renseignements et des documents additionnels sur les modifications, les règlements municipaux et les lotissements proposés, est mise à la disposition du public aux fins de consultation, aux Services de planification, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, sauf les jours fériés.

Pour plus de renseignements sur ces questions, y compris sur la préservation de votre droit d'appel, veuillez communiquer avec les Services de planification au 705-674-4455, poste 4295, ou vous présenter au 3^e étage de la Place Tom Davies, au 200, rue Brady.

Remarque : Les observations présentées sur ces questions, y compris le nom et l'adresse de l'auteur, seront connues du public. La population peut les consulter, elles peuvent être publiées dans un rapport en matière d'aménagement, faire partie de l'ordre du jour d'une réunion du Comité de planification et être affichées sur le site web de la municipalité.